



**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**  
**ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**  
**Royaume du Cambodge**  
**Nation Religion Roi**

**Kingdom of Cambodia**  
**Nation Religion King**

**ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត**  
**Office of the Co-Investigating Judges**  
**Bureau des Co-juges d'instruction**

**Dossier N° : 003/07-09-2009-ECCC-OCIJ**

**Devant : YOU Bunleng**  
**Laurent KASPER-ANSERMET**

**Date : 24 février 2012**

**Version originale: Anglais**

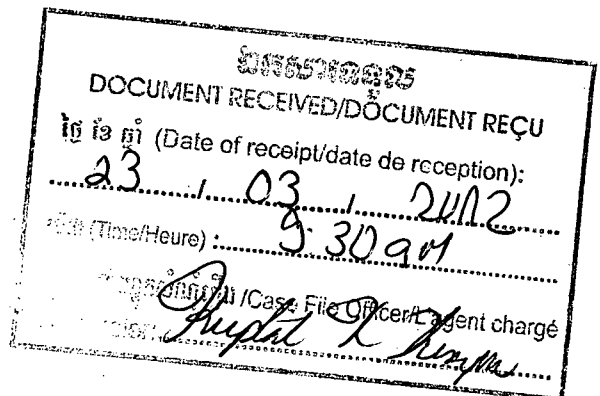
**Classement : Confidentiel**

**NOTIFICATION DES DROITS DE SUSPECT**  
**[REGLE 21(1)(D)]**

**Co-Procureurs**

Mme. CHEA Leang

M. Andrew CAYLEY



Nous, **Laurent Kasper-Ansermet**, Co-juge d'instruction international suppléant auprès des CETC,

**Informons, par la présente**

**M. MEAS Mut** (alias KHE Mut, alias Ta Mut), de nationalité cambodgienne, né en 1938 dans la province de Kampot, village de Pou, Commune de Srey Khnong, district de Chhouk (Cambodge), domicilié au village de Ta Sanh Cheung, district de Samlaut, Province de Battambang (Cambodge),

1. Qu'il fait l'objet, en tant que personne suspecte, de l'instruction judiciaire ouverte sur réquisitoire introductif des Co-procureurs du 20 Novembre 2008 qui le désigne nommément pour avoir planifié, incité, ordonné, aidé et encouragé ou commis, personnellement ou en tant que membre d'une entreprise criminelle commune, les crimes suivants qui relèvent de la compétence des CETC :

- Emprisonnement, esclavage, actes inhumains, torture, meurtre, extermination, persécutions sur base politique, raciale et religieuse et autres actes inhumains, dirigés contre des populations civiles. Ces faits constituent des crimes contre l'humanité, punissables en vertu des Articles 5, 29 (nouveau) and 39 (nouveau) de la Loi des CETC;

- Détention illégale de civils, privation intentionnelle des droits d'un procès équitable et régulier pour un prisonnier de guerre ou d'un civil, traitements inhumains, causer intentionnellement de grandes souffrances ou des blessures graves à l'intégrité physique ou la santé, tortures et homicides volontaires constituant des atteintes graves aux Conventions de Genève du 12 Août 1949 punissables en vertu des articles 6, 29 nouveau et 39 nouveau de la Loi des CETC ;

- Homicides, tortures en violation des articles 500, 501, 503, 504, 505, 506, 507 et 508 du code pénal de 1956, punissables en vertu des articles 3 nouveau, 29 nouveau et 39 nouveau de la Loi des CETC ;

pour des faits commis de 1975 à 1979 sur territoire cambodgien en tant que haut dirigeant du Kampuchéa Démocratique et/ou principal responsable des infractions ci-dessus mentionnées, exerçant respectivement les fonctions de Secrétaire de la Division 164 et responsable du contrôle de la ville de Kampong Som pendant la période d'avril 1975 à 1978, le nombre important de victimes attestant de la gravité des crimes qui lui sont reprochés.

2. Que ces charges se fondent tant sur les faits allégués par les co-procureurs que par ceux recueillis jusqu'ici en cours d'instruction.

3. Qu'à teneur de la loi, il est présumé innocent tant que sa culpabilité n'aura pas été établie et que nous sommes disposés à l'entendre à sa première demande sur les faits qui lui sont reprochés.

4. Qu'à teneur du Règlement intérieur des CETC (Règle 21 (1) d), le statut de suspect lui confère des droits et garanties procéduraux au nombre desquels figurent notamment le droit d'être assisté d'un défenseur de son choix, d'avoir accès au dossier (par application analogique des Règles 55(6), 55(11) et 58, à l'exception de 58(6) des CETC) et de garder le silence à tous les stades de la procédure.

003/07-09-2009-ECCC-OCIJ លេខ / N° : D30

5. Nous lui recommandons de prendre, cas échéant, contact avec la Section d'appui à la défense des CETC dont le rôle est de lui fournir l'assistance nécessaire à la préparation de sa défense et qui dispose d'une liste d'avocats disponibles pour toute personne ayant droit à une assistance légale devant les CETC.

Fait à Phnom Penh, le 24 Février 2012

**សហចៅក្រមស៊ើបអង្កេតប្រចាំអន្តរជាតិ**

**Co-juge d'instruction international réserve  
International Reserve Co- Investigating Judge**

**Laurent Kasper-Ansermet**